



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 73-2-2018 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 73 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DE LA VILLE DE SUTTON »**

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, un avis de motion a été donné par le conseil municipal de la Ville de Sutton, par la résolution numéro 2018-07-319;

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2018-07-320, le projet de règlement numéro 73-2-2018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton »;

Que le projet de règlement numéro 73-2-2018 fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **lundi le 6 août 2018, à 19h00**, à la salle du conseil municipal, 11 rue Principale Sud.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement numéro 73-2-2018 vise à agrandir le secteur du noyau villageois.

Que ledit projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Une copie du projet de règlement et l'illustration des zones sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 11, rue Principale Sud, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi.

**Donné** à Sutton, ce **25<sup>e</sup>** jour du mois de **juillet** de l'an **2018**.

Julie Lamarche, OMA  
Greffière